

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_01	Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_01	Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Direction Générale	

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose la candidature de :

- Mme Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

DECISION

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du rapporteur,

VU l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Mme Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

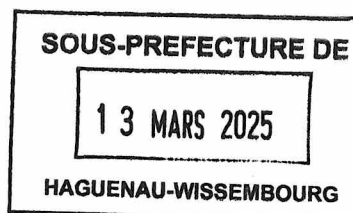
N° de la délibération : 2025_CM_01		Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_02	Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie Claire GERARD
PJ : Procès-verbal du 11 octobre 2024	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_02	Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Direction Générale	

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024

DECISION

Le Conseil municipal,

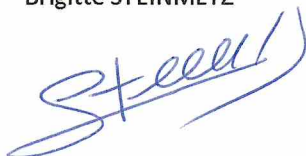
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2024

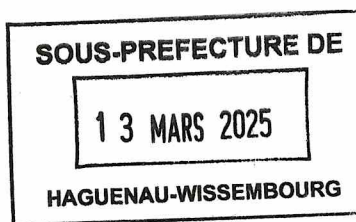
N° de la délibération : 2025_CM_02		Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2024	
Pour			14
Contre			0
Abstention			0
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_03	Titre : Conseil Municipal SIS 67 – Motion
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Courrier relatif à la motion	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_03	Titre : Conseil Municipal SIS 67 – Motion
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Direction Générale	

Madame le Maire informe les élus que M. le Président du SIS 67 nous sollicite pour une proposition de motion sollicitant une action de l'Etat afin de permettre aux établissements hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences et ainsi éviter des temps d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein desdits services à l'occasion de transport de victimes.

La proposition de motion a été transmise à l'ensemble des conseillers.

DECISION

Le Conseil municipal,

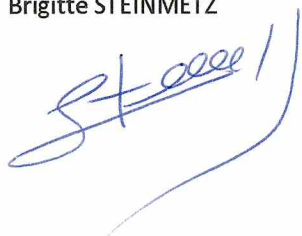
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de donner suite à la demande de M. le Président du SIS 67
- **DECIDE** d'acter la motion
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la motion à l'Agence Régionale de Santé Grand Est

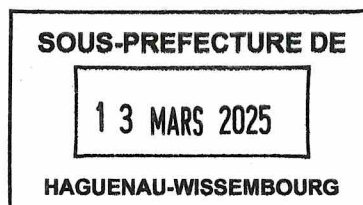
N° de la délibération : 2025_CM_03		Titre : Conseil Municipal SIS 67 – Motion
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

Niederschaeffolsheim, le 4 mars 2025

Agence Régionale de Santé Grand Est

3 Boulevard Joffre
54000 NANCY

Objet : SIS67

**Temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements
Hospitaliers dans le cadre de transport aux victimes**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85% de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues.

Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAS.

.../...

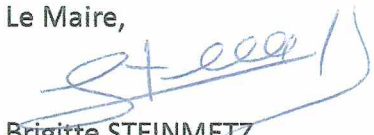
Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et des intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

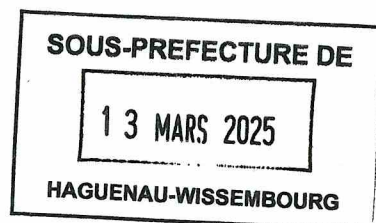
Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,


Brigitte STEINMETZ



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_04	Titre : Conseil Municipal ABCM SCHWEIGHOUSE – FORFAIT SCOLAIRE
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_04	Titre : Conseil Municipal ABCM SCHWEIGHOUSE – FORFAIT SCOLAIRE
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Enfance et Education	

En date du 14 novembre 2024, nous avons été sollicités par l'école ABCM Zweisprachigkeit de Schweighouse pour le versement du forfait scolaire pour les enfants résidant dans notre commune et scolarisés dans les écoles ABCM.

Les élèves concernés sont au nombre de 5.

N'ayant pas tous les éléments, Madame le Maire propose d'ajourner ce point à une séance prochaine.

DECISION

Le Conseil municipal,

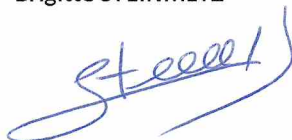
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'ajourner ce point à une séance prochaine

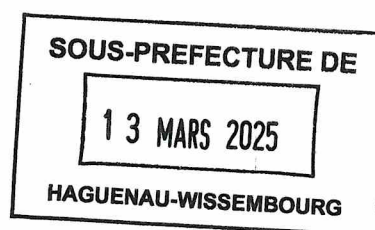
N° de la délibération : 2025_CM_04		Titre : Conseil Municipal ABCM SCHWEIGHOUSE – FORFAIT SCOLAIRE	
Pour		14	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote :		ADOpte A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_05	Titre : Conseil Municipal Réforme de l'apostille – désignation d'un ou plusieurs référents
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_05	Titre : Conseil Municipal Réforme de l'apostille – désignation d'un ou plusieurs référents
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Direction Générale	

Madame le Maire informe les élus que l'apostille et la légalisation sont des démarches de certification de la signature, de la qualité et du sceau d'un document délivré par une autorité publique (acte de naissance, par exemple). Elles sont obligatoires lorsque ce document doit être présenté à l'étranger.

La loi du 23 mars 2019 transfère leur gestion aux notaires et dématématise les démarches (le 1^{er} mai pour l'apostille, le 1^{er} septembre pour la légalisation).

Une base de données nationale de signatures publiques permettra aux notaires de vérifier si la signature figurant sur un document est conforme ainsi que la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, ...).

Chaque commune doit désigner au moins un référent chargé d'alimenter cette base.

Madame le Maire propose de désigner 2 référents, notamment :

- Le Maire
- Le 1^{er} adjoint au Maire

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de désigner comme référent
 - Madame le Maire
 - Monsieur Patrice NONNENMACHER, 1^{er} adjoint au Maire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

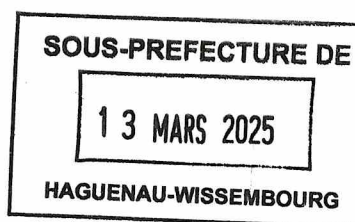
N° de la délibération : 2025_CM_05		Titre : Conseil Municipal Réforme de l'apostille – désignation d'un ou plusieurs référents
Pour	13	
Contre	0	
Abstention	1	
Résultat du vote : ADOPTE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_06	Titre : Conseil Municipal Lotissement Rebgarten – Devenir du terrain n° 15
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_06	Titre : Conseil Municipal Lotissement Rebgarten – Devenir du terrain n° 15
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Environnement et politique foncière	

Madame le Maire informe les élus qu'il serait intéressant de porter une réflexion quant au devenir du terrain n° 15 dans le lotissement Rebgarten.

Elle précise que cela serait un projet à long terme, et qu'il serait peut-être judicieux de le vendre. De plus, à ce jour, une personne serait intéressée par l'acquisition de la moitié de ce terrain.

DECISION

Le Conseil municipal,

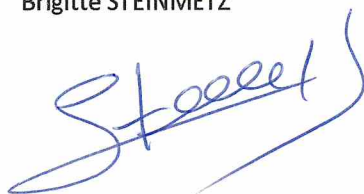
Après en avoir discuté et délibéré,

- **DECIDE** dans l'immédiat de conserver ce terrain comme réserve foncière pour la commune.

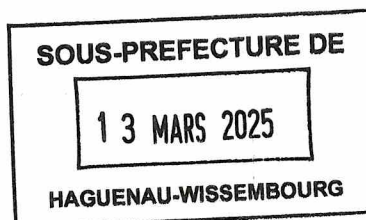
N° de la délibération : 2025_CM_06		Titre : Conseil Municipal Lotissement Rebgarten – Devenir du terrain n° 15	
Pour		14	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_07	Titre : Conseil Municipal Cimetière – Casurnes en attente
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Seving LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Seving LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_07	Titre : Conseil Municipal Cimetière – Casurnes en attente
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Environnement et politique foncière	

Madame le Maire informe les conseillers qu'à ce jour, il reste 2 casurnes de disponible au niveau du cimetière.

Il y a encore 16 casurnes qui sont en attente et il conviendrait de pouvoir les mettre en service pour répondre à la demande de nos citoyens.

Pour ce faire, un devis a été demandé au sculpteur, M. Bernard PETRY de Meisenthal, qui est à l'origine de cette installation.

Le devis s'élève à :

- pour 8 casurnes : 4 480.- € HT
- pour 16 casurnes : 7 760.- € HT

DECISION

Le Conseil municipal,

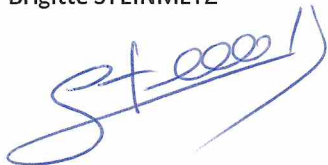
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de se prononcer en faveur du devis pour la fourniture et mise en place d'un ensemble de dalles pour 16 casurnes au prix de 7 760.- € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les différentes pièces administratives afférentes à ce dossier.

N° de la délibération : 2025_CM_07		Titre : Conseil Municipal Cimetière – Casurnes en attente
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	2	
Résultat du vote : ADOPTE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD